



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

M. Patrick CEGIELSKI

M. Christian TUTIN

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER

M. Arnaud THAUVRON

Mme Isabelle COLL

M. Philippe THIARD

M. Christian CUESTA

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

Mme Marie DESPRÈS

M. Julien GIRAL

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme Maëly CANTUEL

M. Annaël LOMBÉ

M. Vincent VIVIANI

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Marc COGNY

M. Frédéric MORET

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Jean-Claude DRIANT (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Pascale FANEN (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV à 11 heures 33)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. François-Antoine CASCANI (procuration donnée à Mme Maëly CANTUEL)

M. Vincent VIVIANI (procuration donnée à Mme Maëly CANTUEL à 11 heures)

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Christophe LAFOND (procuration donnée à M. Christian CUESTA)
 Mme Liliane PIERRE (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
 Mme Marie RICHARD (procuration donnée à M. Christian CUESTA)
 Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
 M. Pierre SERNE (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
 M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens
 Congrès 2000, Sténotypie
 M. Pierre COURAUD, Directeur du Développement
 Mme Liliane FINEZ, Direction des Études et de la Vie étudiante
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par M. François LAFITTE)
 Mme Sandrine HOLLET-HAUDEBERT, Directrice de l'UFR Sciences Économiques et Gestion
 M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
 Mme Élise LAMARE, Assesseure formation continue
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Renaud SIOLY, DRH
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme Cécilia KOCH

Suppléants

M. Yoro FALL
 Mme Éléa GAILLARD
 M. Nourad MAECHA
 M. Alexandre MARQUET
 Mme Agathe THORSTEINSSON-BURLIN

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

Mme Laëtitia KRUSZYNSKA

Suppléants

Mme Brigitte JEANVOINE
 Mme Maud TALLET
 M. Jean-Luc LAURENT

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
 Mme Élisabeth ALIM, Direction du SCUIO-BAIP
 M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
 M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
 Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS
 M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques
 Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
 Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus
 M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine
 Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
 M. Romain GHERARDI, Assesseur à la Commission de la Recherche-Biomédecine
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique
 M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
 M. Stéphane JAFFARD, Assesseur à la Commission de la Recherche
 M. Thomas KHABOU, Vice-président Étudiant
 Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. Olivier MONTAGNE, Assesseur à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire-Santé
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG
 M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
 Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Commission de la formation et de la vie universitaire
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales
 M. Martin SCHWEEL, Assesseur Relations internationales

SOMMAIRE

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1.	Point d'information sur le projet de création de la nouvelle université	5
2.	QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	7
2.1.	Approbation du budget 2015 et de ses annexes	7
2.2.	Ajustement du périmètre de déductibilité de la TVA sur les structures de recherche à compter du 01/01/2015	15
3.	QUESTIONS DIVERSES	17
3.1.	Droits de bibliothèques pour les lecteurs extérieurs	17
3.3.	DU-CU	18
3.2.	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 novembre 2014....	19

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de Monsieur HITTINGER.

Le Président souhaite la bienvenue à Christian TUTIN au sein du Conseil d'Administration, en remplacement de Thierry PAQUOT, et il remercie ce dernier pour le travail qu'il a réalisé dans le cadre de cette instance.

M. TUTIN se présente. Il est professeur d'économie à la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion (FSEG), au sein du Laboratoire d'Urbanisme (Lab'Urba).

Le Président fait savoir que :

- Des élections professionnelles se sont déroulées le 4 décembre 2014. Nous allons avoir des nouveaux membres dans le cadre du Comité technique et du CHSCT. Le Président salue la manière dont ces élections se sont déroulées et le travail effectué par les organisations syndicales et par la Direction des Affaires Juridiques et Générales (DAJG).
- L'Université Paris-Est Créteil (UPEC) a reçu le dernier versement de l'année 2014 de la subvention du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).
- Dans le cadre du budget 2015 de l'État français, un amendement voté par l'Assemblée Nationale réduit de 70 M€ les crédits aux universités, mais l'UPEC a demandé aux sénateurs de ne pas voter cet amendement. Le Président de la République devrait annoncer l'annulation de cette coupe budgétaire.
- Un point sur l'avancement du dossier IDEX/I-SITE (Initiatives Science-Innovation-Territoires-Economie) pourra être fait lors du prochain Conseil d'Administration. Des présentations sur ce sujet ont déjà été faites dans le cadre de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) et d'autres vont être faites dans le cadre de la Commission Recherche. L'idée est que chacun puisse apporter sa contribution. la Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE) Paris-Est. Un texte généraliste est prévu pour le 21 janvier 2015. Les projets seront affinés entre les mois de janvier et avril 2015.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information sur le projet de création de la nouvelle université

(Projection de diapositives.)

M. NICOLLE annonce que :

- Les sièges des commissions thématiques constituées en vue de réfléchir à ce projet sont désormais totalement pourvus et elles vont commencer à se réunir.
- Ce projet en est à sa première phase : un état des lieux et la conception de ce projet, avec toujours l'objectif de mettre en place la nouvelle université le 1^{er} janvier 2017.
- Les commissions seront amenées à s'organiser autour de groupes projets, qui eux-mêmes donneront lieu à la création de « chantiers » voire de « sous-chantiers » sur des questions plus précises. Les commissions auront un rôle avant tout stratégique et organisationnel. Elles définiront les grandes orientations du projet dans leurs domaines respectifs et elles organiseront la consultation des personnels, des étudiants et des partenaires, en lien étroit avec la mission « Accompagnement du changement ». Elles se réuniront une fois par mois ou une fois tous les deux mois, en fonction de l'état d'avancement de leurs travaux. Les groupes projets et les chantiers auront un rôle plus opérationnel que les commissions.
- Il est prévu de présenter un premier état des lieux et des premières orientations stratégiques lors des Conseils d'Administration des deux universités concernées par le projet. Ils auront lieu le 26 mars pour l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) et le 27 mars 2015 pour l'UPEC. Les commissions devront rendre leurs travaux vers le 12 mars afin de respecter les délais d'envoi des documents aux deux conseils.

Mme OLLIVIER-YANIV fait savoir que la mission « Accompagnement du changement », qu'elle va animer avec Muriel JOUGLEUX (UPEM), fera des propositions à partir des remontées faites par les personnels concernés par le projet et des observations faites dans des établissements qui ont déjà fusionné, afin d'éviter d'avoir les mêmes difficultés que celles qu'ils ont rencontrées.

Le Président souligne que les enseignants-chercheurs, les enseignants et les personnels BIATSS (Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé) seront consultés afin d'élaborer la meilleure organisation possible pour la future université.

Mme CHEVALIER signale que pour ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil d'Administration ont reçu une chemise vide. Elle souhaite savoir quand ils recevront des documents, afin de les transmettre aux personnels concernés et de leur donner une visibilité sur le projet.

Le Président répond que :

- Des informations sont disponibles sur le site Internet www.upec-upem.fr et les documents présentés par M. NICOLLE y apparaîtront prochainement.

- Une présentation a été faite à la CFVU le 8 décembre 2014 et une autre va être faite à la Commission Recherche le 15 décembre 2014.

M. NICOLLE précise que certaines informations figurent déjà sur le site Internet.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1. Approbation du budget 2015 et de ses annexes

(Projection de diapositives.)

Mme PASQUIER présente le budget primitif 2015.

Le montant des ressources de l'UPEC pour 2015 a été évalué à hauteur de 242,7 M€ dont 241,6 M€ de recettes hors internes. Elles proviennent pour l'essentiel de subventions de l'Etat : 189,1 M€ (78 % du total des ressources). Les ressources propres ont été estimées à 40,2 M€ (17 %) et les ressources d'amortissements à 12,4 M€ (5 %).

Evolution des ressources

- Les dotations ministérielles sont prévues à hauteur de 189,1 M€ (1,4 M€ de plus qu'en 2014).
- Les subventions publiques sont évaluées à 9,6 M€ (+61 %).
- Les autres ressources propres de l'UPEC sont prévues à 30,6 M€ (3 % de moins).

Le total des ressources hors d'Etat augmente de 6,8 % par rapport au budget réactualisé 2014.

Evolution des dépenses

Les dépenses pour l'année 2015 sont prévues à hauteur de 250,7 M€ (environ +700 K € par rapport aux prévisions définitives 2014) :

- 179,9 M€ pour la masse salariale hors provisions (environ +100 K€), soit 72 % du total des dépenses prévues pour 2015.
- 37,5 M€ pour les dépenses de fonctionnement (réduction d'environ 300 K€), soit 15 % du total.
- 16 M€ pour les charges d'amortissement et les provisions. Ces dépenses sont en baisse.
- 16,3 M€ pour les travaux et les investissements. Ces dépenses sont en forte augmentation.

La masse salariale reste la priorité budgétaire de l'UPEC :

- Concernant les emplois pérennes, une augmentation de 1,4 M€ est prévue pour la titularisation d'agents contractuels, la déprécarisation, le repyramidage, les reclassements, la revalorisation des personnels de catégorie C. Les emplois pérennes sont budgétés à 163,7 M€.

- En revanche, les dépenses des contractuels sur contrat de recherche, qui s'élèvent à 2,9 M€, sont en baisse de 400 K€ par rapport aux prévisions définitives, et une réduction de 850 K€ est prévue pour les rémunérations accessoires, qui s'élèvent à 13,4 M€.

La masse salariale est assortie d'un plafond d'emplois de l'établissement, qui correspond à l'ensemble des emplois rémunérés par ce dernier. Il intègre le plafond d'emplois autorisé par l'État ainsi que les emplois que l'établissement finance complètement sur ses ressources propres. L'UPEC n'a pas encore reçu le plafond d'emplois au 1^{er} janvier 2015 mais elle a prévu l'évolution de ce plafond compte tenu des notifications reçues au cours de l'année 2014. Le plafond global d'emplois, qui doit être voté par le Conseil d'Administration, est de 2 620 emplois pour 2015 (chiffre identique à celui de 2014).

Des annexes sont jointes au budget, notamment l'annexe 6, qui présente les programmes pluriannuels d'investissements. 12,7 M€ de travaux sont prévus sur l'exercice 2015.

Les dépenses prévues pour 2015 se répartissent de la manière suivante : 111 M€ pour les formations (48 % du total des dépenses), 57 M€ pour la recherche (24 %), 6,4 M€ pour les bibliothèques et la documentation (3 %), 30,7 M€ pour l'immobilier (13 %) et 25,6 M€ pour le pilotage (les dépenses communes de formation et de recherche, qui représentent 11 %) et 2,9 M€ pour les dépenses liées à la vie étudiante (1 %).

L'annexe 7 présente le suivi des restes à réaliser sur les contrats de recherche : sur les 31,8 M€ de contrats en cours signés, 7,6 M€ de dépenses sont prévus pour l'exercice 2015.

Equilibre et variation du fonds de roulement

Les charges de fonctionnement et les ressources de fonctionnement sont chacune de 234 314 253 €, soit un résultat prévisionnel nul.

L'UPEC génère par ses écritures d'amortissement une capacité d'autofinancement de 3 624 964 €. Les subventions d'investissement, qui proviennent essentiellement du Conseil régional d'Île-de-France, sont estimées à hauteur de 8 245 455 €, et les dépenses d'investissement à hauteur de 16 281 325 M€.

Après le vote du budget rectificatif n°2 de l'année 2014, le fonds de roulement à fin 2014 s'élève à 21 471 056 € (il s'agit d'une estimation puisque l'exercice 2014 n'est pas terminé). Il manque 4 410 906 € pour équilibrer les ressources d'investissement et les dépenses d'investissement. Il est proposé de prélever cette somme sur le fonds de roulement. A fin 2015, celui-ci s'élèverait alors à 17 060 140 €. Dans le budget primitif 2015, un jour de fonctionnement représente 603 525 €. Le fonds de roulement devrait donc représenter l'équivalent de 28 jours de fonctionnement.

Ces éléments seront revus au regard de l'exécution définitive de l'exercice 2014, qui sera présentée fin mars 2015.

Mme CHEVALIER intervient sur la note explicative du budget primitif 2015. Elle ne comprend pas que des comparaisons soient faites entre celui-ci et les prévisions budgétaires définitives pour 2014. Elle fait remarquer que si des comparaisons étaient faites entre le budget primitif de 2015 et le budget primitif de 2014, les conclusions ne seraient pas les mêmes.

Mme PASQUIER explique que le budget 2015 doit être sincère et représenter l'ensemble des ressources prévisibles et des dépenses prévisibles pour l'ensemble de l'année 2015. La base de comparaison est donc le budget définitif 2014 et non pas le budget primitif 2014, puisque ce dernier a fait l'objet de mesures rectificatives.

Mme CHEVALIER constate qu'une réduction de 850 K € est prévue pour les cours complémentaires, les vacances d'enseignement et les vacances administratives. Elle demande s'il s'agit d'heures effectuées ou rémunérées.

Mme PASQUIER indique qu'il s'agit d'heures effectuées, telles que les composantes peuvent le prévoir au budget initial 2015 compte tenu de leur programmation d'activités de formation initiale, continue et par l'apprentissage.

M. TUTIN demande comment va être ventilée la diminution des heures complémentaires.

Mme PASQUIER répond que cette diminution est issue des propositions des composantes au regard de leurs prévisions de formation.

M. TUTIN fait remarquer que le montant des dépenses de pilotage (25,6 M€) n'est pas négligeable. Il souhaite savoir si ce montant est lié à la fusion à venir entre l'UPEC et l'UPEM.

Mme PASQUIER explique qu'il n'est pas lié à cette fusion : le pilotage regroupe les dépenses communes de formation et de recherche.

Le Président précise qu'en deux ans, les financements de l'équipe de direction de l'université ont été réduits d'un tiers. Elle souhaite participer à l'effort demandé à toutes les composantes.

M. CUESTA souligne que :

- La réduction des heures complémentaires n'a pas été demandée par la direction de l'université mais proposée par les composantes, du fait de la réduction des recettes en formation et en apprentissage.
- Le pilotage comprend notamment la masse salariale de nombreux services, y compris centraux.
- Une réflexion ministérielle est en cours sur une réaffectation de ces sommes.

Mme CHEVALIER suppose que la proposition des composantes provient de l'exécution budgétaire 2014. Elle demande que soit prise en compte les difficultés rencontrées pour le paiement des heures complémentaires des personnels affectés à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) et qu'il faudrait prévoir de budgéter cela correctement pour le budget 2015 dans les péréquations. Elle fait état d'une inquiétude de ces personnels sur ce sujet.

Mme PASQUIER explique que les heures complémentaires sont prévues dans les composantes où elles sont réalisées. Chaque composante doit, au regard de la charge d'enseignement dont elle est responsable, évaluer le montant des heures réalisées dans des formations portées par cette composante, quelles que soient les composantes dont relèvent les personnels qui vont effectuer des heures complémentaires dans ces formations.

M. CUESTA répond que toutes les heures complémentaires effectuées sont payées et continueront de l'être et qu'il ne peut pas laisser supposer le contraire, même si, par moments, se pose la question de savoir qui doit payer ces heures.

Mme MARIN fait remarquer que les règles de paiement des heures complémentaires ne sont pas forcément homogènes entre les composantes. Pour certaines, les circuits sont rapides. Pour d'autres, il existe quelques tracasseries administratives et quelques ralentissements. Elle souhaite qu'une réflexion soit menée en vue de trouver des règles communes.

Le Président souligne qu'un important travail est mené avec l'ESPE, les services RH et les services financiers en vue d'obtenir le meilleur fonctionnement possible. Il est conscient qu'il y a parfois des points de blocage et il assure que l'équipe de direction de l'université les prend en compte.

Mme CHEVALIER précise qu'elle n'a laissé entendre aucun soupçon mais qu'elle souhaitait simplement obtenir une clarification et s'assurer que le système de péréquation s'applique.

Mme PASQUIER explique qu'il peut y avoir des difficultés pour les formations portées par plusieurs composantes mais que, pour le reste, le système de paiement des heures complémentaires fonctionne bien.

M. TAVERNIER suggère de :

- travailler sur une « chambre de compensation » pour fluidifier la gestion des heures complémentaires qui sont à cheval entre deux composantes,
- fluidifier le dialogue entre composantes et entre universités.

Il estime que les difficultés actuelles sont liées aux échanges entre les composantes mais il assure que les heures complémentaires seront payées.

M. LOMBÉ se réjouit que la communauté universitaire se soit mobilisée contre la réduction de 70 M€ envisagée pour les crédits aux universités.

Cependant, il constate :

- une baisse du budget sur la formation et sur les investissements pédagogiques entre 2014 et 2015,
- une réduction des dotations de fonctionnement de l'Institut d'urbanisme et de la FSEG.

De plus, il fait remarquer que l'université a recours à son fonds de roulement depuis plusieurs années. Par conséquent, il s'interroge sur la capacité de l'UPEC à subvenir à l'ensemble de ses missions et sur sa pérennité.

Mme PASQUIER répond que :

- Les dotations de la FSEG et de l'Institut d'urbanisme augmentent par rapport à 2014.
- La prévision de résultat est équilibrée.
- L'UPEC a une capacité d'autofinancement qui lui permet de financer à hauteur de pratiquement 4 M€ ses dépenses d'investissement.
- Au-delà de cette capacité d'autofinancement, elle a recours à son fonds de roulement, ce qui est normal puisqu'il est prévu pour augmenter et valoriser le patrimoine.

M. TAVERNIER explique qu'il serait problématique que l'UPEC utilise son fonds de roulement pour financer son fonctionnement, mais ce n'est pas le cas : elle l'utilise pour investir et améliorer les conditions de travail de ses salariés.

M. MORET précise que :

- Une mission menée par l'Inspection générale des finances (IGF) et l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR) a rendu visite à l'UPEM. Le but de cette mission est d'examiner les fonds de roulement des universités.
- Le fonds de roulement de l'UPEM équivaut à 60 jours de fonctionnement. D'autres universités thésaurisent des sommes tous les ans depuis des dizaines d'années et ont un fonds de roulement qui représente 180 jours de fonctionnement.

M. THIARD fait remarquer que :

- Les collectivités territoriales peuvent à la fois recourir à de l'épargne et à de la dette pour financer leurs politiques de travaux, alors que les universités ne peuvent financer les leurs que par l'autofinancement lié à l'amortissement de leurs bâtiments et par l'épargne. Selon lui, reprocher aux universités, sous prétexte qu'elles ont un fonds de roulement important, d'être

impécunieuses et incapables de gérer de manière dynamique leur trésorerie est donc un faux procès.

- Le fonds de roulement de l'UPEC, nourri par ses excédents d'exploitation des années antérieures, lui permet non pas de thésauriser mais de constituer une réserve nécessaire à l'alimentation de sa politique de travaux. L'université a plus de travaux cette année que les années antérieures parce qu'elle a des opérations exceptionnelles, mais presque toutes sont financées par les collectivités territoriales dans le cadre du contrat de plan État/Région. Ainsi, la Région Ile-de-France finance 85 % des travaux sur le site de Mondor.

M. VIVIANI quitte la séance et donne procuration à 11 heures.

Le Président propose de soumettre le budget primitif 2015 et ses annexes au vote du Conseil d'Administration.

M. BLANC donne lecture des procurations :

- Le Président a reçu procuration de Mme SACHOT-MOIREZ et de Mme PIERRE.
- Mme OLLIVIER-YANIV a reçu procuration de M. DRIANT.
- M. CUESTA a reçu procuration de M. LAFOND et de Mme RICHARD.
- M. THIARD a reçu procuration de Mme FANEN.
- Mme CANTUEL a reçu procuration de M. CASCIANI et de M. VIVIANI.
- M. GIRAL a reçu procuration de M. SERNE.

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité (1 contre) le budget 2015 et ses annexes.

(Projection de diapositives.)

M. BOUARD présente le projet annuel de performance (PAP) de l'UPEC, qui est une annexe au budget. Ce document a été imposé par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) puis par la loi Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) des universités. Il comporte des indicateurs avec des cibles. Celles fixées pour les indicateurs de l'année 2015 feront l'objet en 2016, au moment du vote du compte financier, d'une analyse dans un document annexé au compte financier 2015 : le rapport annuel de performance, qui devra expliquer pourquoi ces cibles auront été atteintes ou non. Le rapport annuel de performance 2014 sera présenté au moment du vote du compte financier 2014, à la fin du mois de mars 2015. Il mesurera les écarts entre les cibles fixées en décembre 2013 dans le PAP 2014 et les résultats obtenus.

Le PAP 2015 reprend les mêmes indicateurs et les mêmes objectifs que le PAP 2014 pour permettre des comparaisons. Ces indicateurs proviennent à la fois du projet annuel de performance de l'État, du contrat d'établissement en cours de l'UPEC (qui prendra fin au terme de l'année 2014) et d'éléments que la direction de l'université souhaite mettre en avant, qui sont les suivants :

- la réussite étudiante,
- la formation tout au long de la vie et la démocratie sociale,
- l'ouverture internationale,
- la recherche et la production de connaissances scientifiques de hauts niveaux,
- le pilotage de l'établissement,
- la vie étudiante.

Ces indicateurs devront être retravaillés à partir de la rentrée 2015 afin que le PAP soit vraiment opérationnel. Il sera nécessaire de l'adosser au contrat d'établissement 2015-2019.

Le Président fait remarquer que le taux de réussite sur l'année 2013-2014 (65,9 %) a chuté de quasiment 10 points par rapport à l'année antérieure mais que, globalement, les indicateurs du PAP évoluent plutôt dans un sens favorable.

Mme CHEVALIER demande :

- si le PAP de l'UPEC comporte des indicateurs qui sont les mêmes pour les autres établissements et/ou des indicateurs spécifiques,
- par qui et à partir de quelles données sont calculés ces indicateurs.

De plus, elle souhaite avoir des éléments de comparaison avec d'autres établissements.

M. BOUARD explique que :

- La direction de l'UPEC a regardé au sein du projet annuel de performance du MESR quels indicateurs avaient de la pertinence pour un établissement d'enseignement supérieur et elle les a repris dans son propre PAP.
- Elle a également repris des indicateurs présents dans le contrat d'établissement en cours.
- Enfin, elle a construit des indicateurs plus spécifiques, en particulier sur l'international, pour prendre en compte cette priorité de l'UPEC, qui n'est pas forcément celle de tous les établissements.
- Le PAP et le rapport annuel de performance sont une synthèse de tous les outils de pilotage mis en place au sein de l'établissement.

M. TAVERNIER fait observer que :

- Ce conseil d'administration est la dernière séance du dialogue de gestion de l'année 2014, qui a pris plusieurs mois, entre la direction de l'établissement, les directions des composantes et les directions des services, afin d'établir la politique des moyens RH, budgétaires, patrimoniaux et numériques. Le dialogue de gestion de l'année 2016 commencera en 2015.
- Le projet annuel de performance de l'UPEC fixe à l'ensemble de l'université une feuille de route pluriannuelle, puisqu'il ne s'agit pas de refaire les indicateurs chaque année. Il devra être un fil conducteur dans tous les échanges sur les moyens alloués par l'État, les moyens générés par l'université elle-même, la répartition de tous ces moyens au sein de l'université et les résultats obtenus. Il unit l'UPEC au MESR et aux autres acteurs du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Un travail de consolidation des données est mené dans le cadre du dialogue de gestion, afin de faciliter le partage de ces informations.
- L'UPEC a de plus en plus d'indicateurs qui lui permettent de se situer par rapport à d'autres établissements.

M. CUESTA ajoute que :

- La direction de l'université a fait le même exercice que l'État dans son projet de loi de finances et elle a repris des intitulés du projet annuel de performances de l'État.
- Le Portail d'aide au pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche (PapESR), qui est en libre-accès, comporte des éléments sur l'ensemble des universités et permet des comparaisons avec l'UPEC, même si les données ne sont pas toujours à jour. De plus, d'autres sites Internet sont prévus.

M. TUTIN souhaite savoir si des indicateurs sont utilisés par Bercy pour les discussions budgétaires.

Il estime que certains indicateurs ne peuvent pas être diffusés publiquement et il fait remarquer qu'il est difficile de s'accorder sur certains chiffres avec la Direction des Études et de la Vie étudiante (DEVE). Par exemple, en L2 économie-gestion, le nombre d'étudiants reçus, selon les procès-verbaux de délibération, n'est pas le même que celui affiché par la DEVE.

Le Président admet qu'il n'est pas toujours facile de s'accorder sur des chiffres, mais il souligne qu'il est très attentif à la qualité des données et de leur recueil. L'UPEC a réalisé, notamment grâce au travail mené par Pierre COURAUD, d'importants progrès sur ce sujet et elle essaie de corriger chaque différence constatée dans le recueil des chiffres. L'objectif du PAP est d'avoir un document de référence.

M. BOUARD souligne la volonté de transparence de l'équipe de direction de l'université : les méthodes de calcul utilisées pour les indicateurs sont indiquées, de même que les biais inhérents à chaque indicateur.

Le Président propose de passer au vote, sachant qu'aucune modification n'est intervenue dans les procurations.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le projet annuel de performance 2015.

2.2. Ajustement du périmètre de déductibilité de la TVA sur les structures de recherche à compter du 01/01/2015

(Projection de diapositives.)

M. JACQUET explique que :

- Il s'agit d'actualiser le périmètre des équipes de recherche qui peuvent bénéficier de la déductibilité de la TVA dans leurs dépenses.
- La note DLF-DGFIP (Direction de la Législation Fiscale, Direction Générale des Finances Publiques) du 21 mars 2011 prévoit que les activités de recherche qui participent à des démarches de valorisation économique, y compris à long terme, peuvent bénéficier de la déductibilité de la TVA, à condition de démontrer ce potentiel de valorisation. Des contrôles fiscaux seront menés sur ce sujet.
- À l'UPEC, les activités pouvant bénéficier de cette déductibilité sont les suivantes :
 - tous les laboratoires de l'UPEC, qui font partie du périmètre de la société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Île-de-France Innov,
 - les recherches qui ont déjà abouti à des dépôts de brevet ou pour lesquelles une demande de brevet va être faite,
 - les recherches en partenariat avec des entreprises privées,
 - les expertises et les consultances pour les collectivités territoriales, les ministères, les associations, les hôpitaux,
 - les activités de recherche clinique et notamment celles financées par les programmes hospitaliers de recherche clinique (PHRC), ainsi que toute activité visant à produire des preuves de concept pour une valorisation socio-économique de résultats.
- Au total, 17 équipes de recherche feront partie du périmètre de déductibilité de la TVA en 2015. On compte :

- 4 entrées dans ce périmètre : le LEESU (Laboratoire Eau, Environnement, Systèmes Urbains) et 3 nouvelles équipes dans le domaine de la santé,
- 2 sorties : le CBTIERT (Cibles, Biotechnologie, Techniques Interventionnelles et Évaluation pour la Régénération Tissulaire) et le CEDITEC (Centre d'Étude des Discours, Images, Textes, Écrits, Communication).

Mme FAURE-DUNABEITIA quitte la séance et donne procuration à 11 heures 33.

M. CEGIELSKI fait remarquer que le Laboratoire d'Algorithmique, Complexité et Logique (LACL) a plusieurs ANR avec des entreprises, or la liste des laboratoires pouvant bénéficier de la déductibilité de la TVA (document remis aux membres du Conseil d'Administration) n'indique pas qu'il a ces partenariats.

M. JACQUET prévoit de se renseigner.

M. ARGOUD demande si les fondations sont intégrées dans les activités d'expertise faisant partie du périmètre de déductibilité de la TVA.

M. JACQUET explique qu'elles font partie de ce périmètre s'il s'agit d'expertises à proprement parler, c'est-à-dire si une commande est passée et si l'objet n'est pas de faire de la recherche. Il faut démontrer que l'activité crée de la valeur économique.

Mme CHEVALIER ne voit pas comment une activité d'expertise de l'UPEC pourrait donner lieu à une déductibilité, sauf à se faire reprocher une concurrence déloyale puisque des laboratoires privés qui réalisent des expertises sont soumis à la TVA.

M. JACQUET explique que les entreprises privées qui réalisent des expertises paient la TVA mais bénéficient ensuite d'un crédit d'impôt.

Mme PASQUIER ajoute que c'est précisément pour éviter une concurrence déloyale que les universités sont assujetties à la TVA pour leurs activités d'expertise et que, en contrepartie, elles bénéficient d'une déduction de TVA.

M. MAITROT DE LA MOTTE apporte des précisions techniques sur la question de la déductibilité de la TVA.

Mme OLLIVIER-YANIV fait remarquer que :

- La question de la diffusion des savoirs va avoir des incidences fortes sur la valorisation dans les sciences humaines et sociales, notamment avec le développement des outils numériques.
- Le processus de création de valeur dans les sciences humaines et sociales fait l'objet de réflexions dans plusieurs lieux, notamment l'Alliance Athéna, la SATT Île-de-France Innov et la Direction de la Recherche et de la Valorisation de l'UPEC.

Le Président propose de passer au vote sur la liste des laboratoires pouvant bénéficier de la déductibilité de la TVA, sous réserve des indications faites au cours de ce conseil d'administration.

M. BLANC précise que Mme OLLIVIER-YANIV a reçu procuration de Mme FAURE-DUNABEITIA.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'ajustement du périmètre de déductibilité de la TVA sur les structures de recherche à compter du 1^{er} janvier 2015.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Droits de bibliothèques pour les lecteurs extérieurs

(Projection de diapositives.)

Mme MAZENS précise que :

- Les étudiants, les enseignants, les enseignants-chercheurs et les personnels de l'UPEC ont un accès libre et gratuit aux services des bibliothèques de l'université : prêts entre bibliothèques, prêts de documents, renseignements bibliographiques et formations.
- Les lecteurs extérieurs ont un accès libre aux bibliothèques. Le droit fixé par l'université pour emprunter un document est de 34 € par an mais l'accès aux ressources numériques pour ces lecteurs extérieurs est gratuit, or il peut être assimilé à un emprunt. Le Service commun de documentation (SCD) souhaite donc étendre les droits de prêt de 34 € par an aux lecteurs extérieurs qui viennent sur place pour consulter les ressources numériques. Elle propose que cette nouvelle modalité soit intégrée dans le règlement intérieur à partir du 1^{er} janvier 2015.

Le Président fait remarquer que cette mesure se justifie également par le coût des évolutions numériques.

M. MAITROT DE LA MOTTE demande si, pour les lecteurs extérieurs, les ressources numériques ne sont accessibles que sur place.

Mme MAZENS répond par l'affirmative : l'accès à distance est réservé aux personnels de l'UPEC et il est très surveillé par les éditeurs.

Le Président fait savoir que dans le cadre de la nouvelle bibliothèque de Sénart, les étudiants auront la possibilité de réserver des salles de travail.

Il propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les droits de bibliothèque pour les lecteurs extérieurs.

3.3. DU-CU

(Projection de diapositives.)

M. CUESTA invite le Conseil d'Administration à se prononcer sur trois diplômes universitaires (DU) :

- DU MEEF premier degré,
- DU MEEF second degré,
- DU MEEF encadrement éducatif.

Les cours de ces DU ont commencé à la rentrée de l'année universitaire 2014-2015. Ils sont destinés aux étudiants qui sont aujourd'hui fonctionnaires stagiaires et inscrits à l'ESPE. L'État rembourse à l'université 256 € pour chacun de ces étudiants. Cette somme ne couvre pas l'intégralité des dépenses engagées au titre de ces DU. Néanmoins, dans le cadre de l'année universitaire 2014-2015, l'équipe de direction souhaite valider ces DU tels qu'ils sont, afin de ne pas pénaliser les étudiants inscrits à ces DU. Elle prévoit de retravailler sur ces diplômes pour l'année universitaire 2015-2016 et d'accompagner l'ESPE.

Mme MARIN précise que :

- Ces DU sont destinés à des étudiants qui ont réussi le concours de professorat des écoles ou le CAPES et qui ont déjà un master complet.
- Le nombre d'inscriptions à ces DU est plus important que prévu. Pour modérer le surcoût résultant de ce nombre, des groupes de M2 existants ont été complétés avec ces DU. Cependant, le nombre est tel pour le second degré qu'il a fallu créer d'autres groupes.
- Pour pallier l'insuffisance de la dotation ministérielle pour ces DU, il a été décidé de :
 - réduire le nombre d'heures de suivi par étudiant, en le faisant passer de 10 heures à 4 heures, sachant qu'il n'y aura pas de disparité de traitement entre les étudiants de DU et ceux de master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF),
 - transférer une partie des fonds de la formation continue puisque les étudiants de l'ESPE ont changé de statut et que, par conséquent, la formation continue a diminué. Jusqu'à l'année 2013-2014, ils étaient considérés comme fonctionnaires et leurs enseignements étaient assurés sur des postes que le Rectorat considérait comme une dotation pour la formation continue. Désormais, ils ont un statut hybride entre étudiant et fonctionnaire.

Le Président souligne qu'il s'agit de faire des ajustements pour accompagner au mieux les étudiants stagiaires.

Il propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les trois DU présentés.

3.2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 novembre 2014

Le Conseil d'Administration adopte à la majorité (2 abstentions) le procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 novembre 2014.

Le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour le travail qu'ils ont effectué durant l'année civile 2014 et il leur donne rendez-vous pour la séance du 30 janvier 2015.

La séance est levée à 12 heures 02.